

TECHNICIEN AGRICOLE (préleveur) ou TECHNICIENNE AGRICOLE (préleveuse) (F/H/X) sous CDD

La Province de Namur recrute un technicien agricole (préleveur) ou un technicienne agricole (préleveuse) (F/H/X) sous statut contractuel pour le l'Office Provincial Agricole.

Informations générales

- Nombre de poste vacant : 2
- Entrée en fonction : A la mi-août 2024 – en fonction des disponibilités du candidat ou de la candidate
- Lieu de travail principal : Office Provincial Agricole Chemin d'Haljoux, 4 à 5590 CINEY
- Contrat : Contrat à durée déterminée de trois mois
- Votre candidature est attendue pour le 14 juillet 2024 au plus tard.

Où allez-vous travailler ?

Votre service d'attache : Office Provincial Agricole

L'Office Provincial Agricole appuie le monde agricole et horticole de la province de Namur (essentiellement les exploitants agricoles et horticoles, mais aussi les particuliers, directement ou par le biais de divers intervenants publics ou privés), contribuant ainsi à une agriculture durable de qualité.

L'OPA comporte une section laboratoire qui réalise annuellement quelques 5000 analyses de terre et plus de 9000 analyses de fourrage, en plus d'un nombre variable d'analyses d'aliments pour le bétail, d'effluents d'élevage, de la qualité en céréales et de la composition minérale de l'eau. Sa section agronomique délivre des conseils variés (fertilisation des cultures, équilibre des rations alimentaires pour le bétail,...), sur base d'interprétations d'analyses menées au laboratoire ou non. Il vient aussi en appui des initiatives de diversification agricole et constitue en outre l'ancrage namurois des centres pilotes agricoles (maïs, céréales, oléoprotéagineux, bio...).

Vos missions

Au sein de la section agronomique, vous assurez les prélèvements de sol, de fourrage, d'effluents d'élevage ainsi que les observations liées aux grandes cultures.

Le descriptif de fonction peut vous être fourni, sur demande, à l'adresse carriere2@province.namur.be

Votre profil

- Vous disposez d'un diplôme du niveau de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer.

Remarque : Si votre diplôme a été fourni à l'étranger, vous devez fournir une attestation d'équivalence à un des diplômes requis pour ce poste délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique).

- Vous disposez du permis de conduire de type B.
- Conditions générales d'accès : être de conduite irréprochable et jouir de ses droits civils et politiques.

La procédure de sélection

La sélection s'effectuera en une seule étape :

Une audition permettant d'évaluer la motivation des candidat.e.s, la perception de la fonction et les compétences liées au poste.

Nous offrons

Contrat

- Régime de travail : Temps plein (38 heures par semaine)
 - Type de contrat : Contrat à durée déterminée de trois mois
 - Estimation de la rémunération : Technicien agricole (préleveur) ou technicienne agricole (préleveuse) - Grade d'ouvrier (classe 2) ou d'ouvrière (classe 2) - Echelle D4
 - Brute mensuelle indexée (2024) avec 0 année d'ancienneté à temps plein : 2.630,8 €
 - Brute mensuelle indexée (2024) avec 6 années d'ancienneté à temps plein : 2.988,95 €
- Une estimation de la rémunération peut être demandée à l'adresse carriere2@province.namur.be

Avantages

- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 6,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics pour le trajet domicile-lieu de travail.
- Remboursement de 0,145 euro/km parcouru en vélo.

Comment postuler ?

Pour être recevable, votre dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- Une lettre de motivation.
- Un curriculum vitae.
- Une copie du diplôme donnant accès à l'emploi.

Les candidatures doivent être adressées, par mail, à l'adresse carriere2@province.namur.be (référence SVY) ou introduites, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines, rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR **pour le 14 juillet 2024 au plus tard.**

La date de dépôt des candidatures constitue un délai de rigueur et toute candidature réceptionnée au-delà ne sera pas prise en considération par le Service de Gestion des Ressources Humaines et sera déclarée irrecevable.

Pour toute question relative à cette procédure de recrutement, veuillez contacter Madame Sylvie VANDEVORST au 081/77.57.01 ou via l'adresse mail carriere2@province.namur.be

Egalité des chances et diversité

La Province de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Nous veillons à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences de personnes en situation de handicap. Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, veuillez prendre contact avec la Cellule en charge du recrutement à l'adresse carriere2@province.namur.be